



Sixième Commission

Point 144:

“Administration de la justice aux Nations Unies”

Déclaration prononcée par

CANZ

11 octobre 2023

J'ai l'honneur aujourd'hui de prendre la parole au nom de l'Australie, de la Nouvelle-Zélande et de mon propre pays, le Canada.

Les pays du groupe CANZ soulignent l'importance d'un système de justice interne transparent, impartial, indépendant et efficace au sein des Nations Unies depuis les débuts du système d'administration de la justice en 2009. Un système d'administration de la justice efficace, transparent et doté de ressources adéquates, qui est ancré dans les principes d'une procédure régulière et de l'accès à la justice, est essentiel pour que l'organisation soit en mesure d'atteindre ses objectifs. CANZ remercie le Secrétaire général, le Bureau des services d'ombudsman et de médiation des Nations Unies et le Conseil international de justice pour leurs rapports, qui constituent une ressource précieuse pour les États membres.

Nous saluons la productivité du Tribunal du contentieux administratif des Nations Unies (TDI) et du Tribunal d'appel des Nations Unies (TANU) pour les efforts fructueux qu'ils déploient afin de continuer à réduire l'arriéré des affaires en suspens. Nous reconnaissons également les efforts déployés par les tribunaux pour former les nouveaux juges et renforcer leurs compétences.

CANZ est ravi de l'engagement continu en faveur du multilinguisme et de l'augmentation de la diversité géographique et linguistique des tribunaux au cours de la période visée par le rapport. Nous félicitons également l'organisation pour le lancement du portail de jurisprudence, une réalisation importante qui favorise la cohérence et la transparence dans le travail des tribunaux.

Le Bureau des services d'ombudsman et de médiation a identifié les problèmes systémiques qui sous-tendent les conflits sur le lieu de travail. Les pays CANZ se réjouissent dans ce contexte de voir que l'Organisation prend au sérieux les questions importantes de la santé mentale et des besoins personnels des non-fonctionnaires. Nous saluons également les efforts consentis pour relever les défis en matière de santé mentale et améliorer le milieu de travail, notamment en raison des difficultés persistantes dans le sillage de la pandémie de la COVID.

Les pays CANZ restent préoccupés par les dommages causés par les attitudes et les comportements discriminatoires. Nous reconnaissons les efforts en cours et

les nouveaux efforts déployés pour lutter contre la discrimination raciale et axée sur le genre et le harcèlement sexuel au sein de l'organisation, de même que les efforts visant à promouvoir la diversité, l'égalité, l'inclusion et l'équité. Nous nous félicitons de la poursuite des travaux sur ces questions, notamment les nombreux programmes et formations qui ont eu lieu au cours de la période couverte par le rapport, et nous attendons avec intérêt de connaître les résultats de ces efforts.

Nous restons préoccupés par le risque de représailles, qui constitue un problème persistant au sein de l'organisation. Nous reconnaissons l'attention portée à cette question, y compris la réunion du Conseil d'administration en mars 2023. Dans le même temps, nous continuons à demander plus d'attention et d'action pour assurer la protection contre les représailles et pour les lanceurs d'alerte.

Les pays CANZ continueront à s'engager de manière constructive avec tous les États membres et l'ONU pour favoriser une administration de la justice équitable, impartiale, transparente et efficace. Je vous remercie de votre attention.